



<https://latribunelibre.com/emploi/ingenieur-travaux-f-h-51>

Ingénieur travaux F/H

Description

En tant qu'Ingénieur Travaux, vous serez un acteur clé dans la réalisation des projets de nos clients. Vous aurez pour principales missions :

- Planifier et organiser les travaux sur site en respectant les délais et le budget.
- Coordonner et superviser les équipes internes, les sous-traitants et les fournisseurs.
- Assurer le suivi technique des travaux, vérifier la conformité avec les plans, normes et procédures en vigueur.
- Identifier les risques, proposer des solutions et gérer les incidents ou problèmes techniques sur le chantier.
- Contrôler la qualité des interventions et veiller à la sécurité des personnes et des installations.
- Préparer et suivre les budgets, les commandes et les approvisionnements nécessaires aux travaux.
- Rédiger des rapports, comptes rendus et tableaux de suivi pour informer les clients et la direction.
- Participer à l'amélioration continue des méthodes et processus de chantier.

Qualifications

Profil :

- Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil, Bâtiment, ou Travaux Publics, ou équivalent BAC+5.
- Maîtrise des outils de planification et de gestion de projets tels que MS Project, Primavera, ou équivalents.
- Bonne compréhension des techniques de suivi budgétaire et des outils associés (ERP, SAP, etc.).
- Connaissance approfondie des normes en vigueur dans le domaine des travaux publics et de la construction.
- Capacité à travailler de manière autonome tout en restant intégré(e) à une équipe projet multidisciplinaire.
- Rigueur, sens de l'organisation, capacité à gérer plusieurs projets simultanément. Leadership naturel, esprit d'équipe, et aisance dans la gestion de la relation client.

Avantages :

- Rémunération selon expérience.
- Prise en charge des transports en commun à 100%.
- Tickets Restaurant.

Organisme employeur

MILES GROUP

Type de poste

Temps plein

Secteur

INGÉNIERIE,
TECHNIQUES

ÉTUDES

Lieu du poste

France

Date de publication

16 décembre 2025 à 16:03

Valide jusqu'au

15.01.2026

- Prise en charge à 50% de la mutuelle, et à 100% de la Prévoyance.